

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Berre

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET****OBJET : RD19- Aménagement entre La Fare-les-Oliviers et Lançon-Provence - Protocole de mise à disposition de terrains au Département par ASF**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le projet d'aménagement de la RD19 entre La Fare-les-Oliviers et Lançon-Provence a été déclaré d'Utilité Publique par arrêté Préfectoral du 7 juillet 2007.

Ce projet nécessite l'acquisition de 349 m² à prélever sur plusieurs terrains appartenant à l'Etat, mais concédés à la Société d'Autoroutes du Sud de la France (ASF).

Ces parcelles situées à LANCON-PROVENCE et cadastrées section C N°782-784-823-2596 font l'objet d'une procédure de déclassement du Domaine Public Autoroutier Concédé par décision ministérielle n°56/02 du 19 novembre 2008.

Cette procédure s'achèvera par leur transfert dans le patrimoine de la Société ASF, le 31 décembre 2018.

Afin d'autoriser le Département à réaliser les travaux avant cette date, il a été convenu avec ASF de mettre en œuvre une prise de possession anticipée, sous forme de protocole de mise à disposition des terrains utiles au projet, en attendant l'acquisition définitive qui se fera dès qu'ASF en sera propriétaire.

Parcelles	Contenance	Emprise	PLU
C 823	26740 m ²	86 m ²	NC
C 784	10080 m ²	192 m ²	NC
C 782	8066 m ²	60 m ²	NC
C 2596	249m ²	11 m ²	NC

Cette autorisation nécessite la signature de ce protocole précisant les conditions et modalités de l'occupation des terrains par le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

